LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260710-B_2026_21-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 7 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi sept juillet à dix-sept heures trente, les membres du bureau communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du premier juillet deux mil vingt-six.

Présent(e)s : Xavier HAMON, Olivier ALLAIN, Julien KEROMEST, Éric LE BOUDEC, Marc GUILLAUME, Alain LEGLATIN, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Martine VALLÉE, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Gérard DABOUDET, Cyril CONAN, Marcel PICHOT, Jean-Luc BLANCHARD, Philippe PRESSE, Odile LE STRAT, Isabelle GORE CHAPEL, Hervé MORIN, Virginie LEMOINE, Philippe JOSSÉ, Aurélie HERVÉ, Sébastien QUINIO, Dominique LE LUDUEC, Georges LE FRANC, Laurent NEVO, Damien DEFFONTAINES, Patrice ALLENO, Maryline JAOUEN, Evelyne GASPAILLARD, Aurélie MADIGAND, Gérard MATHÉCADE,

Excusé(e)s : Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Mickaël DABET, Fabrice TREHOREL, Isabelle ERMEL, Jean-Yves MOY, Yvon PERRIN, Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Gérard MATHÉCADE), Paul ETTOUATI (pouvoir à Georges LE FRANC), Laurent BERTHO, Gilles HELLARD (pouvoir à Xavier HAMON), Nicolas TOUDIC, Anne-Laure DUÉDAL, François HINDRÉ,

Absent(e)s : Mickaël LEVEAU,

Secrétaire de séance : Isabelle GORE CHAPEL.

B_2026_21 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 MAI 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-15 ;

VU le projet de procès-verbal annexé ;

Le procès-verbal de la séance du bureau communautaire, tenue le 5 mai 2026, a été établi par la secrétaire de séance, Madame Évelyne GASPAILLARD.

Il est proposé aux membres du bureau communautaire de se prononcer sur ce procès-verbal en le validant ou, le cas échéant, en demandant sa modification.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

DÉCIDE

1. D'adopter le procès-verbal de la séance du 5 mai 2026.

Exercice :	42	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Présents :	31	Pour expédition certifiée conforme
Pouvoir(s) :	03	
Pour :	34	Loudéac, le 7 juillet 2026
Contre :	00	Le Président — Le secrétaire de séance
Abstention :	00	Xavier HAMON — Isabelle GORE CHAPEL

Signature numérique de Xavier HAMON
Date : 2026.07.10 11:55:06 +02'00'

Signature numérique de Isabelle GORE
Date : 2026.07.10 11:55:24 +02'00'

Acte certifié exécutoire par : - Envoi en Préfecture et affichage électronique le : 10 juillet 2026.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260710-B_2026_21-DE

